

BAREME D'HONORAIRES AGENCES D'EVRAU ET CAULNES

HONORAIRES VENTE

Les honoraires seront selon ce qui a été prévu au mandat confié par le vendeur
et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre

Prix du bien			Contrat Guy Hoquet	Mandat de vente simple
0 €	à	39 999 €	Forfait de 5000 €	Forfait de 4000 €
40 000 €	à	49 999 €	Forfait de 6000 €	Forfait de 4500 €
50 000 €	à	79 999 €	Forfait de 7000 €	Forfait de 4750 €
80 000 €	à	99 999 €	Forfait de 7500 €	Forfait de 5000 €
100 000 €	à	129 999 €	Forfait de 8000 €	Forfait de 5500 €
130 000 €	à	149 999 €	Forfait de 8750 €	Forfait de 5750 €
150 000 €	à	159 999 €	Forfait de 9500 €	Forfait de 6000 €
160 000 €	à	169 999 €	Forfait de 9800 €	Forfait de 6500 €
170 000 €	à	179 999 €	Forfait de 10000 €	Forfait de 7000 €
180 000 €	à	189 999 €	Forfait de 10500 €	Forfait de 7500 €
190 000 €	à	199 999 €	Forfait de 10800 €	Forfait de 7800 €
200 000 €	à	209 999 €	Forfait de 11000 €	Forfait de 8000 €
210 000 €	à	219 999 €	Forfait de 11400 €	Forfait de 8400 €
220 000 €	à	229 999 €	Forfait de 11800 €	Forfait de 8800 €
230 000 €	à	239 999 €	Forfait de 12000 €	Forfait de 9200 €
240 000 €	à	249 999 €	Forfait de 12250 €	Forfait de 9600 €
250000 € et au-delà			5 % TTC du prix de vente	4 % TTC du prix de vente

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi "ALUR" du 24 mars 2014: "... Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 86-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-129 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)."

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	4,5 % du loyer annuel limité à un maximum de 8 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée / sortie	1,5 % du loyer annuel limité à un maximum de 3 €/m ²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	4,5 % du loyer annuel limité à un maximum de 8 €/m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée / sortie	1,5 % du loyer annuel limité à un maximum de 3 €/m ²
Honoraires de recherche de locataire	0 €